



Le Bulletin

SNES-FSU Amiens

Le Bulletin n°2 - décembre 2023

Supplément spécial congrès académique - janvier 2024

Sommaire :

p. 2 - Voter sur les rapports d'activité et financier nationaux du 22 janvier au 07 février 2024

p. 3 - Participer au congrès académique d'Amiens les lundi 12 et mardi 13 février 2024

Annexes :

Votes sur les rapports d'activité et financier nationaux

n°1 : Liste d'émargement

n°2 : PV de dépouillement

n°3 : bulletins de vote

Congrès académique des 12 et 13 février

n°4 : convocation au congrès académique et modèle de demande d'autorisation d'absence (2 jours) à adapter (ne demander que les demi-journées / journées de véritable absence)

n°5 : fiche d'inscription (obligatoire)

Imprimerie du SNES-FSU

25, rue Riolan 80000 Amiens

Directrice de publication : A. Strobbe

Commission paritaire : 0921 S 05560

ISSN : 0337-7334

s3ami@snes.edu

Edito

Le Snés-Fsu, c'est chacun.e de nous. Pour preuve, l'exercice démocratique auquel chaque syndiqué.e est amené à jouer un rôle : élire ses représentant.es dans les instances délibératives et décisionnelles internes, décider de l'orientation syndicale, des revendications et des luttes à mener, ensemble, lors de nos congrès.

Les 12 et 13 février prochains aura lieu notre congrès académique. Ce sera l'occasion de s'emparer au préalable des textes, de les amender, enrichir...

Au programme, 3 grands thèmes :

- **Pour un second degré démocratisant et émancipateur**
- **Pour des personnels respectés, revalorisés et un service public renforcé**
- **Notre syndicalisme de luttes et de transformation sociale**

A vous de jouer !

Calendrier des opérations :

- **Du 22 janvier au 07 février** : chaque syndiqué.e vote sur les rapports d'activité et financier nationaux

- **Au plus tard le 07 février** : dépouillement et envoi à la section académique

- **Avant le 21 janvier 2024** :

- chaque S1 désigne son·sa ou ses délégué.es au congrès académique en assemblée générale et débat sur les textes proposés
- envoi (par mail ou courrier) au S3 de la fiche d'inscription au congrès académique (**annexe 5**)

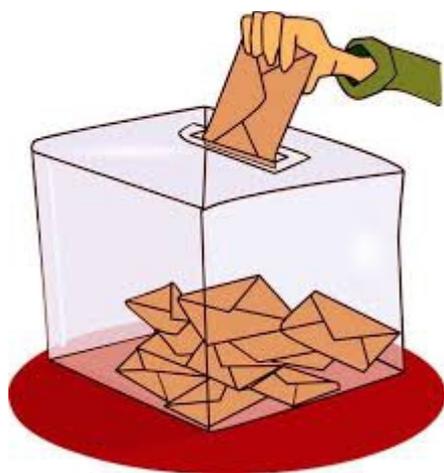
- **Avant le 05 février 2024** :

- demande individuelle d'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement (**annexe 4**)

Voter sur les rapports d'activité et financier nationaux du 22 janvier au 07 février 2024

1- A quoi sert ce vote ?

Il permet à chaque syndiqué.e de s'exprimer directement sur le **bilan national du Snes-FSU** de ces 3 dernières années.



2- Qui vote ?

- les syndiqué.es à jour de leur cotisation 2023-24
- tou.te nouvel.le adhérent.e qui au moment du vote se sera acquitté.e de sa cotisation

Les **personnels isolés** reçoivent individuellement le matériel de vote et adressent leur bulletin sous **triple enveloppe** au **SNES-FSU 25 rue Riolan 80000 Amiens**.

Faire figurer nom et signature sur une enveloppe 1, votre catégorie sur une enveloppe 2 et l'adresse du Snes-FSU sur une enveloppe 3 pour envoi.

Les **retraité.es** recevront une circulaire spécifique.

3- Comment voter ?

Du **22 janvier au 07 février**, chaque section d'établissement (S1) organise le vote à l'aide des bulletins (**annexe 3**), de la liste d'émargement (**annexe 1**) et du PV (**annexe 2**). Une liste des adhérent.es est accessible sur l'espace adhérent.e du.de la correspondant.e de S1.

Pour garantir l'anonymat des votes, chaque syndiqué.e glisse son **bulletin dans une enveloppe n°1 vierge, elle-même glissée dans une enveloppe n°2 annotée du nom et signée.**

Le **dépouillement** se fait en présence des adhérent.es qui le souhaitent **au plus tard le 07 février**.

Les résultats sont envoyés à la section académique (S3) pour arriver avant le 12 février :

- par mail s3ami@snes.edu
- ou par courrier (attention aux délais postaux)
SNES-FSU 25, rue Riolan 80000 Amiens

Participer au congrès académique d'Amiens

les lundi 12 et mardi 13 février 2024

1- Qui peut être délégué.e au congrès académique ?

A- Chaque section d'établissement (S1) désigne son-sa ou ses représentant.es au congrès.

- de 1 à 15 adhérent.es : 1 délégué.e ;
- 1 délégué.e supplémentaire par tranche même incomplète de 15 adhérent.es.

Le nombre de délégué.es et de mandats est calculé en fonction du nombre d'adhérent.e à jour de cotisations à l'ouverture du congrès.

Chaque S1 désigne son-sa ou ses délégué.es en assemblée générale avant le 12 janvier 2024. En cas de difficulté, et par analogie avec l'article 6 du RI national, la délégation devra tendre au maximum vers la représentativité de l'orientation majoritaire aux dernières élections à la CAA par le S1.

Il revient à chaque section d'établissement d'organiser une réunion des adhérent.es pour mener une discussion collective à partir des textes préparatoires que chaque adhérent.e aura reçus avec l'US. Le.la délégué.e au congrès académique pourra alors présenter les amendements et ajouts divers de sa section d'établissement.

B- Les membres titulaires (ou leurs suppléant.es) de la Commission administrative académique, et le.la secrétaire départemental.e du Snes-FSU (ou son-sa représentant.e) sont membres de droit au congrès. Ils.elles s'inscrivent sur la fiche de leur S1 (annexe 5).

2- Qui a le droit de voter au congrès ?

- Tou.tes les délégué.es quand il s'agit d'un vote à main levée ;
- Les délégué.es de leur section d'établissement (S1) s'il s'agit d'un vote par mandat.

Les délégué.es sont présent.es les deux jours au congrès académique et bénéficient d'une **autorisation d'absence de droit.**

Pour cela, **avant le 21 janvier 2024** :

- compléter et envoyer (par mail ou courrier) au S3 la fiche d'inscription (**annexe 5**)
- déposer une demande individuelle d'autorisation d'absence auprès de la direction d'établissement (**annexe 4**)

3- Comment se déroule le congrès ?

A- Ordre du jour :

- débats et votes sur chacun des 3 thèmes du congrès national, ainsi que sur l'action
- vote sur des modifications statutaires
- désignation de la délégation de la section académique (S3) au congrès national
- résultats des votes de l'académie sur les rapports d'activité et financier nationaux

B- Dates et lieu :

Lundi 12 et mardi 13 février 2024
Auberge de jeunesse d'Amiens :
30 Square Friant les 4 Chênes.

C- Repas et hébergement :

Les repas se prendront à l'auberge de jeunesse (**impératif de compléter l'annexe 4**), ainsi que l'hébergement. Les frais de transports seront remboursés sur justificatifs.

Merci de privilégier le co-voiturage.



Liste d'émargement

Votes sur les rapports d'activité et financier nationaux 2024

Etablissement :

Ville :

Nombre de syndiqué.es :

Commission de dépouillement (7 février au plus tard) :

Nom, prénom, signature :

Nom, prénom, signature :

**La section d'établissement joint cette feuille + le PV
à la section académique dès la fin du dépouillement.**

s3ami@snes.edu / Snes-FSU 25 rue Riolan 80000 Amiens

Nom, prénom	signature
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	

Nom, prénom	signature
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	

Procès-verbal de dépouillement

Votes sur les rapports d'activité et financier nationaux 2024

Etablissement :

Ville :

Nombre de syndiqué.es :

Nombre de votants Blancs ou nuls Exprimés

Résultats du vote sur le rapport d'activité

POUR CONTRE ABSTENTION

Résultats du vote sur le rapport financier

POUR CONTRE ABSTENTION

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement :

Bulletins de vote

Rapports d'activité et financier nationaux 2024

Bulletin de vote
sur les rapports d'activité et
financier nationaux 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
pour / contre / abstention

RAPPORT FINANCIER
pour / contre / abstention

Pour chaque vote, entourez la mention utile

Bulletin de vote
sur les rapports d'activité et
financier nationaux 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
pour / contre / abstention

RAPPORT FINANCIER
pour / contre / abstention

Pour chaque vote, entourez la mention utile

Bulletin de vote
sur les rapports d'activité et
financier nationaux 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
pour / contre / abstention

RAPPORT FINANCIER
pour / contre / abstention

Pour chaque vote, entourez la mention utile

Bulletin de vote
sur les rapports d'activité et
financier nationaux 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
pour / contre / abstention

RAPPORT FINANCIER
pour / contre / abstention

Pour chaque vote, entourez la mention utile

Bulletin de vote
sur les rapports d'activité et
financier nationaux 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
pour / contre / abstention

RAPPORT FINANCIER
pour / contre / abstention

Pour chaque vote, entourez la mention utile

Bulletin de vote
sur les rapports d'activité et
financier nationaux 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
pour / contre / abstention

RAPPORT FINANCIER
pour / contre / abstention

Pour chaque vote, entourez la mention utile

Bulletin de vote
sur les rapports d'activité et
financier nationaux 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
pour / contre / abstention

RAPPORT FINANCIER
pour / contre / abstention

Pour chaque vote, entourez la mention utile

Bulletin de vote
sur les rapports d'activité et
financier nationaux 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
pour / contre / abstention

RAPPORT FINANCIER
pour / contre / abstention

Pour chaque vote, entourez la mention utile

Bulletin de vote
sur les rapports d'activité et
financier nationaux 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ
pour / contre / abstention

RAPPORT FINANCIER
pour / contre / abstention

Pour chaque vote, entourez la mention utile

Convocation au congrès et autorisation d'absence

Congrès académique des 12 et 13 février

Section académique Amiens

Convocation à joindre à la demande d'autorisation d'absence : **21 janvier 2024 au plus tard.**

CONVOCAATION

Le congrès académique se tiendra les lundi 12 et mardi 13 février 2024 à l'auberge de Jeunesse d'Amiens de 9h à 18h.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- débats et votes sur chacun des 3 thèmes du congrès national, ainsi que sur l'action
- vote sur des modifications statutaires
- désignation de la délégation de la section académique (S3) au congrès national
- résultats des votes de l'académie sur les rapports d'activité et financier nationaux

Le secrétaire administratif du Snes-FSU Amiens,
Eric Leduc

Modèle d'autorisation d'absence

Nom, prénom
grade et catégorie
établissement

Date

à Monsieur le Recteur d'Académie d'Amiens
s/c de Madame/Monsieur le Principal/Proviseur
de :

Monsieur le Recteur,

Conformément à l'article 13 du décret 82-447, j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence le..... (**préciser les demi-journées où vous avez cours**) afin de participer au congrès académique qui se tiendra les lundi 12 et mardi 13 février 2024 à l'auberge de Jeunesse d'Amiens de 9h à 18h, en qualité de membre de cette instance statutaire.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature

Fiche d'inscription (obligatoire)

A retourner au S3 pour le 21 janvier au plus tard. **Entourer les réponses*

Nom, prénom :	Catégorie, discipline :
Congressiste désigné.e par le S1	de l'établissement :
OU congressiste au titre du S2	du S2 de l'Aisne - de l'Oise - de la Somme*
OU congressiste au titre de la CAA	oui - non*
Je rendrai les repas	lundi midi - lundi soir - mardi midi*
Je souhaite être hébergé (Auberge de Jeunesse)	oui - non*
Nom, prénom :	Catégorie, discipline :
Congressiste désigné.e par le S1	de l'établissement :
OU congressiste au titre du S2	du S2 de l'Aisne - de l'Oise - de la Somme*
OU congressiste au titre de la CAA	oui - non*
Je rendrai les repas	lundi midi - lundi soir - mardi midi*
Je souhaite être hébergé (Auberge de Jeunesse)	oui - non*
Nom, prénom :	Catégorie, discipline :
Congressiste désigné.e par le S1	de l'établissement :
OU congressiste au titre du S2	du S2 de l'Aisne - de l'Oise - de la Somme*
OU congressiste au titre de la CAA	oui - non*
Je rendrai les repas	lundi midi - lundi soir - mardi midi*
Je souhaite être hébergé (Auberge de Jeunesse)	oui - non*
Nom, prénom :	Catégorie, discipline :
Congressiste désigné.e par le S1	de l'établissement :
OU congressiste au titre du S2	du S2 de l'Aisne - de l'Oise - de la Somme*
OU congressiste au titre de la CAA	oui - non*
Je prendrai les repas	lundi midi - lundi soir - mardi midi*
Je souhaite être hébergé (Auberge de Jeunesse)	oui - non

